

ARRÊTÉ N° 2023 - 22

RELATIF AU JURY D'EXAMEN DU DIPLOME PARCOURS FRANCO-ALLEMAND – 2023-2024

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements ;
Vu le règlement des études ;

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys d'examen du Diplôme parcours franco-allemand pour l'année universitaire 2023-2024 sont composés :

- 2^{ème} année : (semestres 1, 2 et session 2)

Président : Rainer GREGAREK (PRAG)

Suppléant : Philippe ALDRIN (Professeur des universités)

Membres :

Semestre 1 : Philippe ALDRIN (Professeur des universités), William BENESSIONO (MCF), Étienne CHASSON (PRAG), Caterina SEVERINO (Professeur des universités).

Semestre 2 : William BENESSIONO (MCF), Étienne CHASSON (PRAG), Claire MIOT (MCF), Caterina SEVERINO (Professeur des universités).

Session 2 : William BENESSIONO (MCF), Étienne CHASSON (PRAG), Claire MIOT (MCF), Caterina SEVERINO (Professeur des universités).

- 5^{ème} année : (semestres 1, 2 et session 2)

Président : Rostane MEHDI (PR)

Suppléant : Rainer GREGAREK (PRAG)

Membres :

Semestre 1 : Philippe ALDRIN (PR), Nicolas BADALASSI (MCF).

Semestre 2 : Philippe ALDRIN (PR), Nicolas BADALASSI (MCF).

Session 2 : Philippe ALDRIN (PR), Nicolas BADALASSI (MCF).

Article 2 : Le Secrétaire général et le Directeur de la formation et des études sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 13 novembre 2023.

Rostane MEHDI,
Professeur des Universités,
Directeur.

TRANSMIS AU RECTEUR LE : 15/11/2023

AFFICHAGE ET PUBLICATION LE : 16/11/2023